
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-
UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 15 JUIN 2018, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

PRÉSENTS :

- M^{me} Marie Audette
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M^{me} Danielle Boucher
- M^{me} Élisabeth Bourassa
- M^{me} Gertrude Bourdon
- M. Louis-Denis Fortin
- M. Marc Giroux
- M^{me} Diane Jean
- M^{me} Sophie Lefrançois
- M^{me} Sylvie Lemieux
- M^{me} Suzanne Petit
- M^{me} Marianne Talbot

ABSENTS :

- M. Ross Gaudreault
- M. François Lauzier
- M. Alain Naud
- M^{me} Marielle Philibert
- M. Julien Poitras

INVITÉS :

- M. Yves Fortin, directeur adjoint des ressources financières
- M. François Latreille, directeur des ressources financières

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR

M. Gaston Bédard préside la séance et M^{me} Gertrude Bourdon agit à titre de secrétaire.

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 14 h 05.

Un seul sujet est à l'ordre du jour, à savoir « L'approbation du rapport de l'auditeur indépendant et des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 ».

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2018-06-15.1

concernant

L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Adoptée à l'unanimité

2. APPROBATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2018

Le président informe les membres qu'une présentation détaillée des états financiers a été faite lors de la réunion du comité de vérification qui s'est tenue plus tôt ce jour. De plus, ils ont bénéficié d'un échange à huis clos avec la firme d'auditeurs indépendants.

Le président invite M. Yves Fortin à faire une présentation sommaire des résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2018. Il présente tout d'abord un résumé des résultats financiers présentés au comité de vérification. Il réfère les membres à la correspondance des auditeurs qui confirme la conformité des états financiers mais dénote une anomalie en regard de la comptabilisation des contrats de location d'immeubles conclus avec la Société québécoise des infrastructures. M. Fortin rassure les membres à l'effet que cette anomalie se retrouve dans les états financiers de l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux. Par la suite, il invite les membres à prendre connaissance de l'ensemble des états financiers et donne les explications requises. Il est fier d'annoncer que l'établissement termine l'exercice financier avec un surplus de 582 000 \$.

Par la suite, la présidente du comité de vérification fait part de deux anomalies soulevées par les auditeurs indépendants, une première en raison de l'absence de justifications lorsque des corrections sont apportées dans les systèmes afin de corriger les écarts lors de la compilation des unités de mesure. À cet égard, la Direction de la performance clinique et organisationnelle mettra en place un processus pour documenter ces changements. La seconde anomalie soulevée est en lien avec l'attribution des droits d'accès aux systèmes informatiques par l'équipe de la Direction des finances plutôt que par celle de la Direction des ressources informationnelles. M. Fortin explique que conformément avec notre *Politique en matière de gestion des accès aux données et produits informationnels*, le personnel de sa direction est le mieux placé pour effectuer la gestion de ces accès. L'auditeur a accepté de ne pas s'opposer à cette façon de faire, conditionnellement à ce que le conseil d'administration en soit saisi. Les membres du comité de vérification ont d'ailleurs approuvé cette façon de faire lors de la dernière rencontre. Enfin, lors d'une prochaine réunion de travail du conseil d'administration, les membres bénéficieront d'une présentation concernant la gestion des risques en matière de sécurité informationnelle dans le but de leur permettre une meilleure compréhension des façons de faire.

Après avoir obtenu des réponses à leurs questions à leur satisfaction, le président invite les membres à se prononcer sur le projet de résolution tel que présenté.

Sur proposition dûment appuyée, la résolution ci-dessous est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2018-06-15.2
concernant
L'APPROBATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
ET DES ÉTATS FINANCIERS DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL
POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2018

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 295 de la *Loi sur les services de santé et des services sociaux*, le CHU de Québec-Université Laval doit transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), dans les délais prescrits, soit au plus tard le 15 juin 2018, son rapport financier annuel pour l'exercice financier écoulé;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur la gestion financière* prévoit, entre autres que le rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers doit être adopté par le conseil d'administration et transmis au MSSS;

CONSIDÉRANT que le même règlement indique que le comité de vérification fait ses recommandations au conseil d'administration à l'égard des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT que l'auditeur indépendant confirme dans son rapport que les états financiers du CHU de Québec-Université Laval sont conformes aux dispositions et aux règlements de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* ainsi qu'aux directives reçues des autorités ministérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'adopter le rapport de l'auditeur indépendant et le rapport financier (AS-471) du CHU de Québec-Université Laval pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

Le président tient à féliciter l'ensemble des intervenants pour le travail réalisé, permettant de terminer l'année financière de façon positive.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2018-06-15.3
concernant
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 14 h 25.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal adopté le 19 juin 2018
Résolution numéro CA 2018-06-03

Original signé par :

Gaston Bédard
Président

Original signé par :

Gertrude Bourdon
Secrétaire